

personne. Il est évident que les citoyens qui vivent dans cet immense territoire en sont les véritables propriétaires, et qu'il nous incombe de préserver tous les droits et prérogatives que cela entraîne.

• (1450)

Nous ne saurions reconnaître que les influences politiques qui jouent dans certaines régions présentent un obstacle pour la liberté civile et religieuse. On y voit de plus en plus de victimes des passions et des crimes politiques, alors qu'on détourne au profit de quelques factions ou des gouvernements eux-mêmes l'action de l'autorité, au lieu de la faire servir au bien commun.

Même si un gouvernement doit prendre le contrôle de ce territoire et l'aménager à des fins pacifiques, il s'y trouve un grand nombre de citoyens qui ont droit à notre respect, parce qu'il s'agit de leur propre territoire. Quand ces citoyens sont opprimés, sous quelque prétexte que ce soit, il faut que justice se fasse. Il faut que ces citoyens trouvent un appui moral, et souvent un appui juridique, pour que soit assurée la protection de leurs droits.

Alors, les individus, les familles, les groupements divers, bref, tous ceux qui constituent la communauté civile, ont conscience de leur impuissance à réaliser par eux seuls une vie pleinement humaine. Et parfois il faut que la collectivité tout entière conjugue ses efforts en vue du bien commun. C'est pourquoi ils forment une communauté politique, selon les types institutionnels variés, et ce toujours en vue du bien commun. Ils trouvent en lui leur pleine justification, et c'est de lui qu'ils tirent leurs droits mêmes.

Quant au bien commun, il comprend l'ensemble des conditions de vie sociales et permet aux individus, aux familles et aux groupements de s'épanouir plus facilement et de jouir de leur liberté.

Mais les hommes qui se trouvent dans la communauté politique sont nombreux et différents. Ils peuvent à bon droit entretenir des opinions diverses. Mais c'est la communauté politique qui, en dépit de ce fait, les protège contre la confusion. Il faut donc une autorité susceptible d'orienter vers le bien commun les énergies de tous, mais en agissant avant tout comme des forces morales qui prennent appui sur la liberté et sur le sens des responsabilités.

De toute évidence, la communauté politique et l'autorité publique trouvent leur fondement dans la nature humaine et relèvent d'un ordre fixé par le Créateur, encore que la détermination des régimes politiques, comme d'ailleurs la désignation des dirigeants, doivent être laissées à la libre volonté des citoyens.

Il est incontestable que les citoyens de ce grand territoire ont des droits fondamentaux, et il serait injuste que le gouvernement néglige d'intervenir, ne serait-ce que pour un motif d'ordre social, moral et logique, pour étudier la situation dans son ensemble, afin que justice soit faite aux citoyens de ce territoire.

On aura beau dire que ce territoire appartient aux Québécois ou aux Canadiens—car, au fait, on y retrouve des Québécois et d'autres Canadiens—il importe, avant la réalisation du projet hydro-électrique que l'on envisage pour cette région, de déterminer si nous portons atteinte à la liberté et au droit de vivre des citoyens. Les 4,000 citoyens qui s'y trouvent valent beaucoup plus que les 10 ou 15 milliards de dollars qu'on doit y investir pour l'aménagement du projet hydroélectrique.

[M. Latulippe.]

Les forces humaines dépassent en grandeur celles de l'argent. Il existe une force de 4,000 citoyens, selon les statistiques, qui gagnent leur vie dans ce grand et beau territoire qu'ils aiment. Monsieur le président, les en déloger entraînerait plusieurs conséquences: cela peut compliquer la situation, et avant que celle-ci ne devienne trop compliquée, nous faisons aujourd'hui une étude du projet de la baie James, parce que, même si un gouvernement est en cause, des projets de ce genre sont coûteux. On n'a pas à en discuter ici, si ce n'est qu'en passant. Ils ne seront peut-être même pas rentables pour la société.

Il est peut-être plus rentable de laisser ces 4,000 Canadiens vivre dans ce territoire, eux qui préfèrent y grandir et y mourir. Si nous aménageons ce territoire, nous les déporterons, nous ferons à peu près ce qu'on a déjà fait des Acadiens. Il n'est pas naturel ou normal de déporter des citoyens et leur enlever leur territoire.

Nous étudions aujourd'hui une motion à laquelle je sais que plusieurs députés s'intéressent. Nous nous intéressons à cette motion parce qu'il s'agit de protéger des vies humaines. Il s'agit d'être humains et non pas d'animaux; il n'y a pas de prix pour les humains de la baie James ou de tous les autres humains de la terre. Il n'y a pas de prix pour aucun être humain, si humble soit-il. Un être humain, c'est ce qu'il y a de plus grand.

Monsieur le président, je demande encore une fois à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) de bien vouloir étudier à fond cette situation avec le gouvernement. A mon avis, il aura l'appui de tous les députés, et nous pourrions ainsi donner justice aux citoyens honorables et honnêtes de ce territoire.

M. Prud'homme: Puis-je poser une question à l'honorable député, monsieur le président?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le président, pourrais-je demander à mon honorable ami—quand je dis «mon honorable ami», c'est très juste—de lui poser une question?

M. Latulippe: Oui, monsieur le président.

M. Prud'homme: Monsieur le président, pourrais-je demander à l'honorable député si, malgré les restrictions qu'il a faites, à l'effet qu'il faut évidemment—et je l'espère—protéger la population autochtone, il est disposé à se prononcer pour ou contre le développement de la région de la baie James?

M. Latulippe: Monsieur le président, je ne peux pas dire que je m'y oppose. J'ai demandé aux ministères en cause d'étudier à fond la situation et d'agir avec justice. Je ne suis pas assez au courant de la situation pour savoir si je devrais être pour ou contre le projet. Ce n'est pas à moi d'en décider. Mes propos ont été un peu vagues, mais je sais qu'il est essentiel de rendre justice aux citoyens de cette région. C'est ce sur quoi j'ai pris la parole. Quant à savoir si je suis pour ou contre le projet, ce n'est pas à moi d'en décider, parce que, présentement, je n'ai pas assez de connaissances pour me prononcer à ce sujet.

M. Corbin: Vous êtes sur la clôture.